

Stratégie de la commission SwissDRG (période stratégique 2020-2024)

Valable pour 2023 / 2024

Mission

La commission SwissDRG identifie et met en évidence des possibilités d'optimiser en permanence la représentation et la rémunération des prestations cliniques stationnaires de MIG selon SwissDRG en vue d'une amélioration dans l'intérêt de la médecine interne générale.

La commission SwissDRG est responsable de l'objectif stratégique F1 de la SSMIG *Tarifs – Assurer un financement stationnaire de la MIG adapté aux charges.*

Contenus

La commission SwissDRG est composée de différents membres, entre autres de membres de la SSMIG qui sont cadres supérieurs et moyens (travaillant en hôpital, clinique) et d'une déléguée SwissDRG; tous poursuivent la même mission. En règle générale, le nombre de membres se situe entre 5 et 7.

Les objectifs et l'orientation stratégiques sont définis en accord avec le Comité de la SSMIG.

La SSMIG se positionne comme une société de discipline médicale leader concernant le système SwissDRG et est un acteur national important en matière d'échange avec les parties prenantes.

L'optimisation de la rémunération des prestations stationnaires de MIG est principalement axée sur les patients multimorbides. L'objectif du groupe de travail consiste à élaborer des demandes SwissDRG ainsi que d'éventuelles demandes concernant les classifications CIM et CHOP, puis de les soumettre en temps voulu. Il élabore également des bases destinées à étendre les connaissances des membres de la SSMIG concernant le système DRG afin par là d'améliorer leur compréhension de la rémunération financière.

Le groupe a pour tâche de trouver des moyens d'allier une rémunération financière optimale des prestations stationnaires et une augmentation de la qualité des soins des patients de MIG.

La commission SwissDRG aide la déléguée SwissDRG de la SSMIG à accomplir ses activités et ses tâches.

Le président de la commission dirige cet organe, établit les contenus en accord avec la déléguée SwissDRG et est responsable de la documentation des contenus et des décisions prises lors des réunions ainsi que des échanges (les siens ou par délégation).

La commission SwissDRG mandate des délégué·e·s tarifaires de la SSMIG au sein des commissions spécialisées de la FMH.

Valeurs

Dans le cadre de la collaboration, la commission DRG se base sur les valeurs suivantes qui découlent des valeurs de la SSMIG:

- Orienté services: les résultats du groupe de travail doivent générer une plus-value pour les membres de la SSMIG.
- L'humain avant tout/privilégier la qualité: les optimisations financières ne doivent pas conduire à une baisse de qualité de la médecine.
- Respectueux/ouvert, curieux et innovant: les membres de la commission sont engagés et s'investissent activement au sein du groupe de travail. Les nouveaux inputs et les innovations sont recueillis puis discutés en séance plénière.

Objectifs opérationnels pour 2023/24

- Acquisition d'un outil d'évaluation
- Collecte annuelle de données (jeu de données de l'OFS et jeu de données financières) correspondant à au moins 50% de tous les cas stationnaires en Suisse (au moins 35% la première année)
- Au moins dix demandes SwissDRG par an, dont au moins 50% aboutissent
- Au moins deux articles par an dans la newsletter de la SSMIG, si possible une en coopération avec Q-Kom
- Au moins une publication dans le BMS par an à partir de 2024
- Au moins une publication dans PHC/PHC édition numérique par an
- Création d'une plateforme d'échange avec les contrôleurs médicaux de différents hôpitaux